



EPIVAC est une contribution de Sanofi Pasteur à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI).
Ce programme mis en œuvre par l'AMP, a été développé en partenariat avec les gouvernements des pays bénéficiaires, les universités de Cocody-Abidjan et de Paris-Dauphine, en collaboration avec l'OMS, l'UNICEF, le Fonds Mondial pour les Vaccins ainsi que d'autres partenaires œuvrant en Afrique

PROGRAMME DE FORMATION ACTION EPIVAC

Critères et procédures de sélection des stagiaires et superviseurs

I. CRITERES DE SELECTION DES STAGIAIRES

Critère n°1 : Lieu d'exercice professionnel du stagiaire

- Niveau opérationnel de la pyramide sanitaire
 - District sanitaire ou équivalent
 - Zone sanitaire ou équivalent
- Lieu prioritaire pour le PEV
 - Poids démographique
 - Performance en matière de PEV

Critère n°2 : Environnement professionnel du stagiaire

- Matériel bureautique attribué au stagiaire ou à défaut au poste
 - Micro ordinateur avec lecteur de Cdrom
 - Imprimante
- Moyen de communication fonctionnel au poste du stagiaire
 - Ligne téléphonique
 - Accès Internet

Critère n°3 : Environnement institutionnel du stagiaire

- Responsabilité du stagiaire
 - Médecin Chef de district ou son adjoint (ou équivalent)
 - Médecin Chef de zone sanitaire son adjoint (ou équivalent)
 - Médecin Responsable de la vaccination
- Engagement institutionnel et motivation du stagiaire
 - Maintien dans le poste au moins 1 an (durée de la formation)
 - Démarche volontaire et intérêt pour ce type de formation
 - Expression formelle de la motivation (lettre de motivation)
- Activités du stagiaire (fiche de poste)
 - Propices pour la mise en pratique des compétences acquises
 - Susceptibles de modifier localement les performances du PEV

Critère n°4 : Pré requis du stagiaire

- Qualification du stagiaire
 - Doctorat d'état en médecine ou en pharmacie
 - 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la santé publique
- Pré requis en Epidémiologie et Biostatistique
 - Obtention d'une note supérieure ou égale à 10 sur 20 au test de pré sélection

II. MODALITES DE SELECTION DES STAGIAIRES

- *Proposition d'une liste de stagiaires par le Ministère de la Santé (Direction PEV)*
 - Le nombre de candidats doit être deux fois supérieur au nombre de stagiaires à former par pays pour l'année.
- *Pré sélection d'une liste de stagiaires par le Comité de Coordination Inter Agence (CCIA)*
 - Le nombre de candidats doit être supérieur au contingent de stagiaires à former par pays pour l'année (**nombre à former + 4**)
- *Fourniture obligatoire de dossier par les candidats stagiaires présélectionnés*
 - Deux (2) copies légalisées d'extrait d'acte de naissance
 - Deux (2) copies légalisées du Doctorat d'Etat
 - Deux (2) copies légalisées du Baccalauréat
 - Quatre (4) photos récentes d'identité.
 - Une lettre de motivation
 - Un Curriculum vitae actualisé.
- *Sélection finale sur dossier, test et entretien (Universités de Dauphine, de Cocody et AMP)*
 - Les comités pédagogiques EPIVAC des deux universités diplômantes et le maître d'œuvre mandatent leurs représentants pour se rendre dans les pays et faire passer les tests et auditionner les candidats stagiaires présélectionnés par les CCIA.
 - Le jury de sélection adresse la liste des candidats stagiaires retenus à la direction technique EPIVAC qui la fait valider par le Comité de pilotage EPIVAC.
 - La direction technique EPIVAC communique aux ministres de la santé des pays la liste définitive des candidats stagiaires sélectionnés.

III. CRITERES DE SELECTION DES SUPERVISEURS

- *Composante Vaccinologie Pratique*
 - Médecin ou pharmacien de Santé Publique
 - Expérience confirmée en gestion des programmes de vaccination (3 ans minimum)
 - Compétence et expérience en formation, supervision, recherche et informatique
 - Agent de la fonction publique mis à disposition pour au moins deux promotions (2 ans)
- *Composante Management*
 - Economiste de la Santé, Gestionnaire ou Administrateur des services de santé
 - Expérience confirmée en gestion des programmes de santé publique (3 ans minimum)
 - Compétence et expérience en formation, supervision, recherche et informatique
 - Agent de la fonction publique mis à disposition pour au moins deux promotions (2 ans)

IV. MODALITES DE SELECTION DES SUPERVISEURS

- *Proposition d'une liste de superviseurs par le Ministère de la Santé (Direction PEV)*
 - Le nombre de candidats superviseurs par composante, doit être au moins deux fois supérieur à celui prévu par pays pour l'année.
- *Validation de cette liste de candidats superviseurs par le CCIA*
 - La liste des candidats superviseurs proposée doit être validée par le CCIA

- *Fourniture obligatoire de dossier par les candidats superviseurs proposés*
 - Une (1) copie légalisée d'extrait d'acte de naissance
 - Une (1) copie légalisée du Doctorat d'Etat
 - Une (1) copie légalisée du Baccalauréat
 - Une (1) copie légalisée des autres diplômes, certificats ou attestations
 - Deux (2) photos récentes d'identité.
 - Une lettre de motivation
 - Un Curriculum vitae actualisé.

- *Sélection finale sur dossier et entretien (Universités de Dauphine, de Cocody et AMP)*
 - Le jury de sélection des stagiaires assure la sélection des superviseurs.
 - Le jury de sélection adresse la liste des candidats superviseurs retenus à la direction technique EPIVAC qui la fait valider par le Comité de pilotage EPIVAC.
 - La direction technique EPIVAC communique aux ministres de la santé des pays la liste définitive des candidats superviseurs sélectionnés.

V. EFFECTIFS PREVISIONNELS PAR PAYS POUR 2008-2009

Pays	Stagiaires	Superviseurs
Bénin	5	4
Burkina Faso	5	2
Cameroun	6	2
Centrafrique*	6	2
Côte d'Ivoire	6	2
Guinée*	6	2
Mali	5	2
Sénégal	6	2
Togo	5	2

* nouveaux pays